

# Commission géographique Saône-Doubs

**Besançon, 11 avril 2024**

## Intervention des industriels

Tout d'abord, merci pour ces présentations qui éclairent sur les enjeux et les objectifs de ce nouveau programme d'intervention.

Les industriels souscrivent aux enjeux de ce programme, en particulier à celui de l'adaptation au changement climatique qui demande de réaliser des économies d'eau et de réduire les pollutions impactant la santé et les cours d'eau fragilisés par ailleurs.

Engagés depuis plus de 40 ans dans ce travail, les industriels voient, dans le changement climatique, la nécessité de poursuivre leurs actions au risque de perdre leur activité. Quand cela s'avère possible, ils optimisent leurs procédés, font évoluer leur système de refroidissement, étudient et mettent en œuvre toutes les voies possibles de substitution de l'eau pour réduire leurs prélèvements. De même, ils développent des projets visant à réduire l'impact environnemental de leurs activités.

Tout ce travail requiert de l'investissement en temps et en argent. C'est pour cela qu'il est important :

- que l'activité industrielle ne soit pas pénalisée par une augmentation disproportionnée des redevances, en particulier lorsque les efforts ont déjà été réalisés
- que, dans un esprit constructif, les dispositifs incitatifs, comme les aides financières soient facilités.

Tel qu'est bâti ce programme, la contribution des industriels, comprenant celles des centrales nucléaires va plus que doublée alors que les aides envisagées ne croîtront pas en proportion. Cela participe grandement à la solidarité entre territoires, mais peut freiner les possibilités d'évolution.

Pour mener à bien tout ce travail, il est nécessaire d'encourager à travers ce programme les orientations suivantes :

- la réutilisation des eaux usagées,
- la recherche de ressources de substitution,
- le traitement des eaux usées, avec notamment la possibilité d'aider à la rénovation de stations d'épuration vieillissantes ou partiellement obsolètes en lien avec l'évolution des technologies ou une consommation énergétique très élevée.
- Le traitement des polluants émergents
- L'innovation en matière d'économie d'eau.

De plus, il est aussi important d'assurer une égalité des chances entre les différents acteurs, nationaux mais aussi européens voire internationaux, en harmonisant les exigences réglementaires, sans surcharger les entreprises locales d'exigences disproportionnées.

En effet, le développement de l'industrie française nécessite de faciliter l'implantation de nouvelles entreprises en évitant les oppositions systématiques à l'exploitation de la ressource en eau pour le développement ou la création d'activité.

Les industriels, comme acteur du territoire, tiennent à participer aux instances locales de gestion de l'eau (exemple les PTGE) pour définir en bonne intelligence les règles de gestion de l'eau dont sa répartition entre les différents acteurs du territoire. De même, ils ne sont pas fermés à la participation à des initiatives locales (contrats territoriaux, contrats Eau et Climat, ...) que ce soit pour économiser de l'eau ou réduire des pollutions.

Pour terminer, dans le cadre d'une bonne gestion des fonds publics, le monde économique demande que l'Agence s'assure à posteriori que les investissements financés par l'Agence répondent aux objectifs définis en termes de protection de l'environnement et de gestion de la ressource en eau et conduisent à une meilleure situation environnementale.